

Nouvelle politique de Hockey Québec concernant l'abolition des mises en échec
Réaction de l'Association des neurologues du Québec

Dr Patrick Cossette et Dr Marc Girard pour l'Association des neurologues du Québec

La compréhension scientifique des commotions cérébrales a avancé de façon importante au cours des dernières années. Autrefois banalisée, nous savons maintenant qu'une commotion cérébrale, ou pire sa répétition, pourra avoir des conséquences importantes sur la santé cognitive immédiate et future de la personne. Nous savons aussi que le risque est encore plus important lorsque la commotion frappe des enfants. Par ailleurs, si la commotion représente la partie visible pour tous, des publications récentes ont démontré que des traumatismes crâniens sous-commotionnels, donc non perçus par le joueur ou son entourage, peuvent conduire à de futures atteintes neurologiques.

Comme les données scientifiques sont significatives et lourdes de conséquences, l'Association des neurologues du Québec (ANQ) a jugé important d'intervenir publiquement, l'automne dernier, dans le débat sur les commotions cérébrales dans la pratique sportive. Nos recommandations portaient sur plusieurs sports, notamment sur le hockey où les informations scientifiques sont maintenant de plus en plus abondantes. C'est en se basant sur des données scientifiques probantes que les neurologues québécois recommandaient de limiter les mises en échec jusqu'au niveau midget élite. Nous jugions ces recommandations essentielles considérant que la très grande majorité de nos enfants n'atteindront jamais les niveaux professionnels et qu'il est important de préserver leur santé cognitive.

L'ANQ se réjouit donc de la décision annoncée la semaine dernière par Hockey Québec d'abolir les mises en échec corporelles pour le bantam CC et le midget BB. Bien que cette décision ne rencontre pas totalement nos recommandations, l'ANQ considère qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Selon nos informations, quelque 3 600 jeunes sur les 9 000 jouant au hockey civil au Québec seront moins exposés au risque de commotions, et ce, dès l'année prochaine. À l'instar de Hockey Québec, le Greater Toronto Hockey League annonçait également la semaine dernière l'abolition des mises en échec pour le bantam A à compter de la saison prochaine.

L'ANQ croit qu'il faut profiter de la nouvelle réglementation pour évaluer les changements qu'entraînera cette décision. Nous enjoignons Hockey Québec à tenir un registre des commotions cérébrales pour connaître précisément leur incidence dans leur organisation. Nous recommandons fortement à Hockey Québec et au Gouvernement du Québec de mettre en place un comité médical ainsi qu'un programme de surveillance approprié afin d'évaluer les moyens de prévenir encore davantage les conséquences des coups à la tête, particulièrement dans les ligues où la mise en échec est permise.

L'ANQ déplore cependant il n'y ait toujours pas de décisions prises pour le hockey scolaire. Considérant que l'objectif principal de l'école est de former des citoyens en santé responsables et que la pratique du sport y est faite pour améliorer la santé de nos enfants, il devient essentiel que la réglementation des mises en échec au niveau scolaire soit plus sévère que dans le hockey civil. Ainsi, nous demandons aux organisations responsables des ligues de hockey scolaire ainsi qu'au ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport de

prendre note de nos recommandations ainsi que celles de Hockey Québec à l'effet d'abolir complètement les mises en échec dans le hockey scolaire.

Finalement, nous savons que les parents sont de plus en plus conscients des risques associés aux commotions cérébrales. Si les organisations sportives et le gouvernement ne remplissent pas complètement leur mandat afin de protéger nos enfants dans les sports à haut risque de commotion cérébrale, nous enjoignons les parents à exercer la plus grande surveillance sur leurs enfants et de ne pas hésiter à consulter les ressources professionnelles appropriées et, au besoin, à les retirer de leur sport pour assurer la pérennité d'une pratique sportive saine.